

CLUB PLAN DE PAYSAGE

13 juin 2019 - Nantes

« Agir pour le cadre de vie »



Plan de paysage
Campagne des transitions

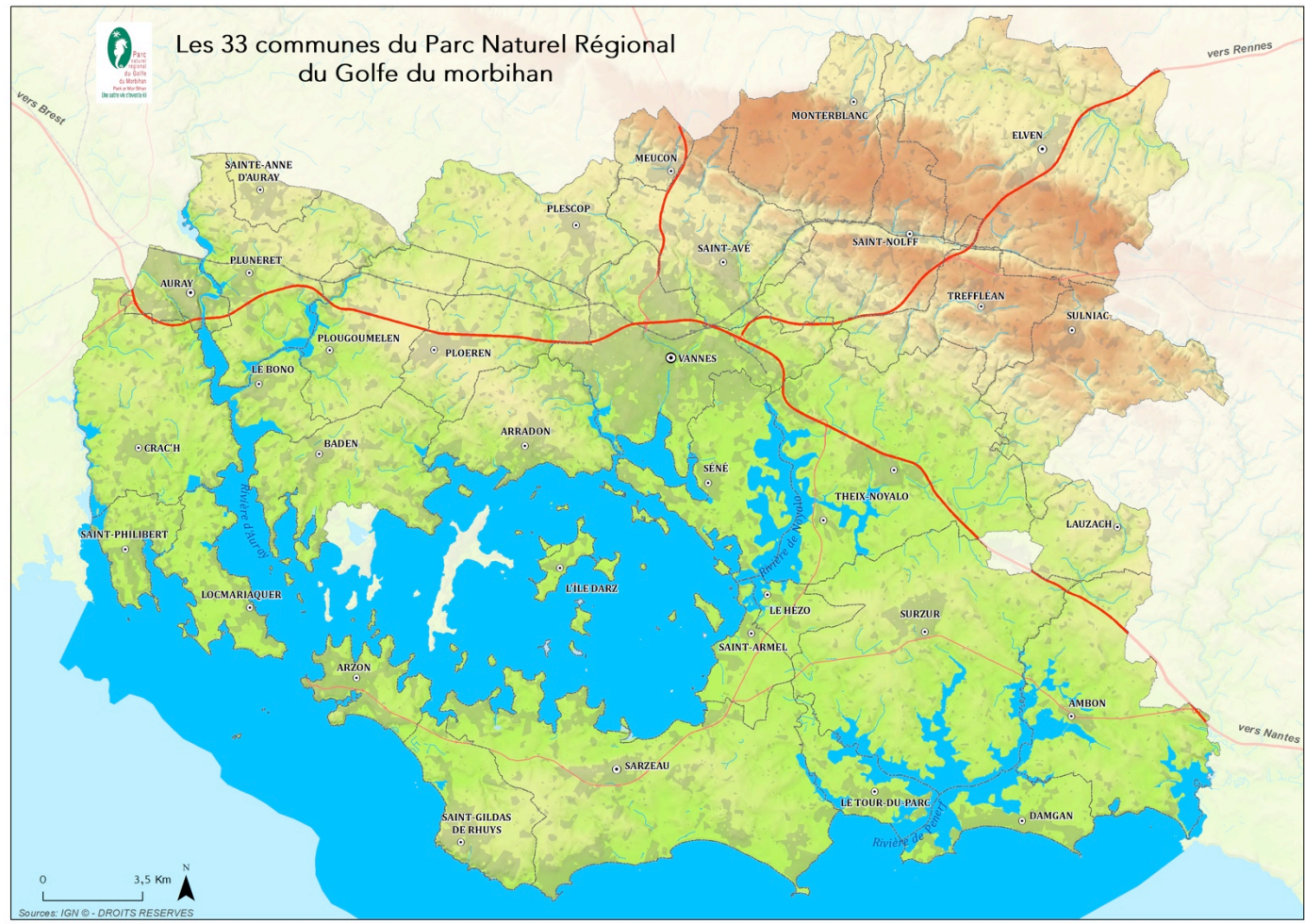
Une autre vie s'invente ici



Le 50^{ème} Parc de France



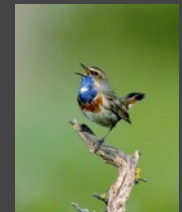
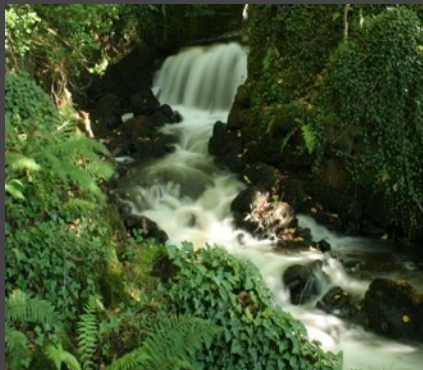
54 Parcs naturels régionaux de France



Une autre vie s'invente ici

Des richesses patrimoniales extraordinaires

Des paysages plurimillénaires



Un territoire fragilisé par des pressions multiples



- Développement économique rapide et dynamique + pression des usages
- Croissance démographique importante :
 population x 2 en 50 ans
- Urbanisation galopante :
 espaces urbanisés x 8 en 50 ans
- Forte attractivité touristique :
 près de 2 millions de touristes / an



Le Paysage : une orientation de la Charte et une thématique transversale



La Charte 2014-2029 (15 ans)

Axe 1 : Faire des patrimoines un atout pour le territoire

O1 – Préserver, sauvegarder et améliorer la biodiversité du “Golfe du Morbihan”

O2 – Préserver l’Eau, patrimoine universel

O3 – Valoriser la qualité des paysages du “Golfe du Morbihan”

O4 – Contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel du territoire

Axe 2 : Assurer pour le territoire un développement durable et solidaire

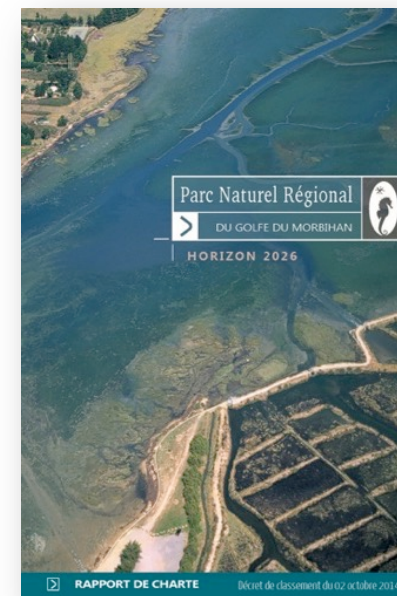
O5 – Assurer un développement et un aménagement durables du “Golfe du Morbihan”

O6 – Assurer une gestion économe de l’espace

Axe 3 : Mettre l’Homme au cœur du projet de territoire

O7 – Promouvoir un développement économique respectueux des équilibres

O8 – Développer “l’École du Parc” ouverte sur le monde



PLAN DE PAYSAGE

de la Campagne des transitions
décembre 2017



OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET PROGRAMME D'ACTIONS

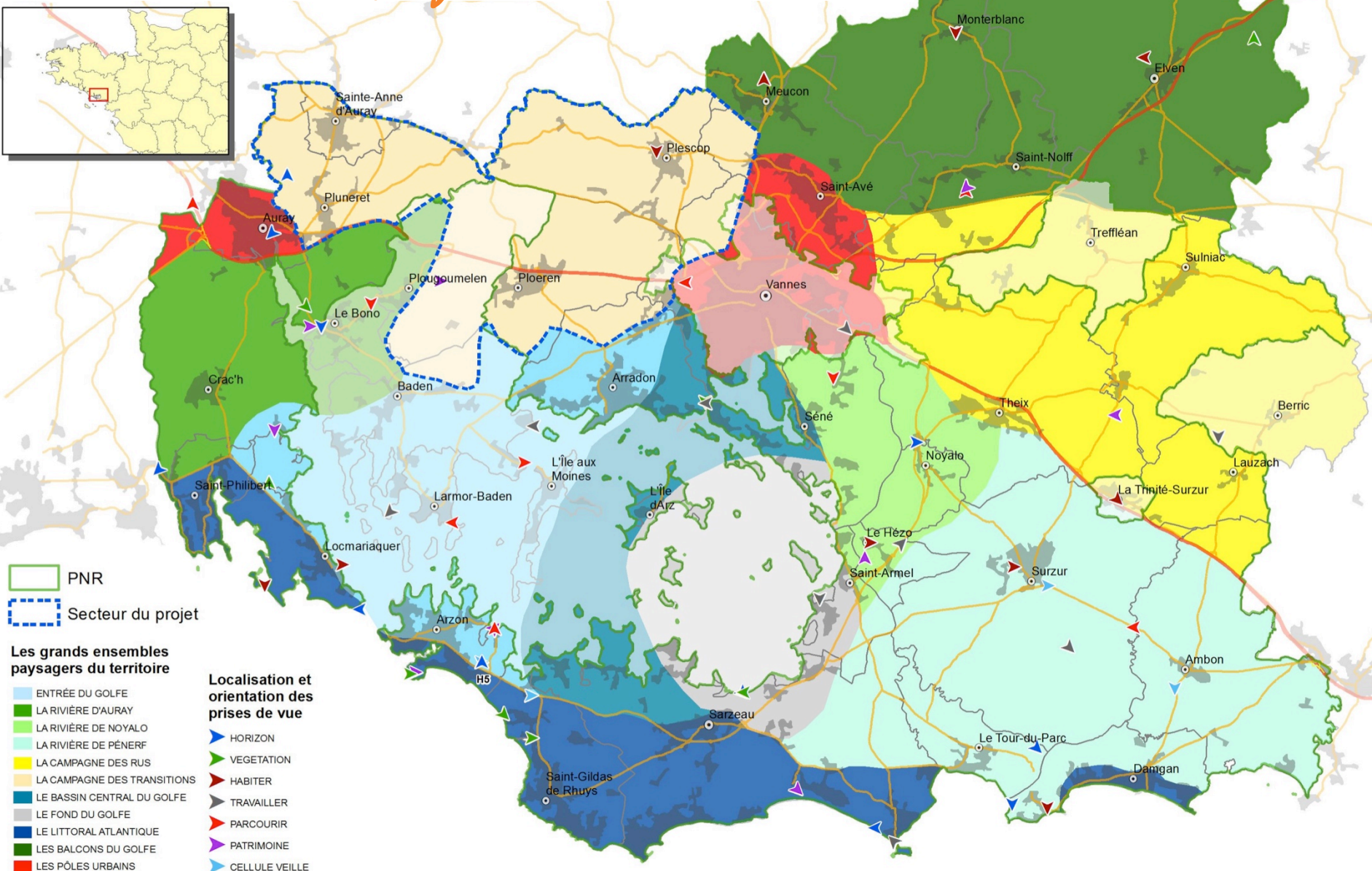
Pour un cadre de vie dynamique
dans un environnement préservé



Parc
naturel
régional
du Golfe
du Morbihan
Parc ar Mor Gihan



Entités paysagères du Parc



PNR
 Secteur du projet

Les grands ensembles paysagers du territoire

- ENTRÉE DU GOLFE
- LA RIVIÈRE D'AURAY
- LA RIVIÈRE DE NOYALO
- LA RIVIÈRE DE PÉNERF
- LA CAMPAGNE DES RUS
- LA CAMPAGNE DES TRANSITIONS
- LE BASSIN CENTRAL DU GOLFE
- LE FOND DU GOLFE
- LE LITTORAL ATLANTIQUE
- LES BALCONS DU GOLFE
- LES PÔLES URBAINS

Localisation et orientation des prises de vue

- HORIZON
- VEGETATION
- HABITER
- TRAVAILLER
- PARCOURIR
- PATRIMOINE
- CELLULE VIEILLE





Les équipes de travail



Comité de pilotage :

Présidence : Loïc Le Trionnaire

- 10 communes de l'entité « Campagne des transitions »
- EPCI en charge de l'aménagement
- Chambres d'Agriculture, des Métiers et de l'artisanat, de Commerce et d'industrie
- DIR Ouest
- Conseil Départemental – Direction des routes
- SNCF Réseau
- CAUE du Morbihan
- Fédération des Associations de Protection de l'Environnement
- COTECH

Comité Technique de suivi :

- DREAL
- DDTM
- Architecte des Bâtiments de France
- Président du COFIL
- Parc et Bureaux d'études

Agence AGAP Architectes-paysagistes

Agence ASca Agronomie et économie rurale

Coordination Parc transversale



Marché
Bureaux
d'étude

Entretiens individuels avec les acteurs

2 Parcours paysages :
Paysages agric
Trame verte

Atelier cartes sur table :
Spatialiser les enjeux

Atelier cartes sur table :
Prioriser OQP

Consultation par courrier sur le programme d'actions

Séminaire de restitution

Lancement avec le COPIL

Restitution *intermédiaire* du diagnostic

Restitution du diagnostic

Café paysage :

Envoi du programme d'actions

Mars

Mai

Juil

Sept

Nov

Janv

Mars

Mai

Juil

Sept

Nov

2 Ateliers
Balades
Habitats

Café paysage :
Les Valeurs du paysage

Portraits d'habitants

Définir des actions

Questionnaire aux habitants

La Télé d'ici - Réalisation de 3 reportages par les habitants et étudiants

PLAN DE PAYSAGE

de la Campagne des transitions
décembre 2017



OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET PROGRAMME D'ACTIONS

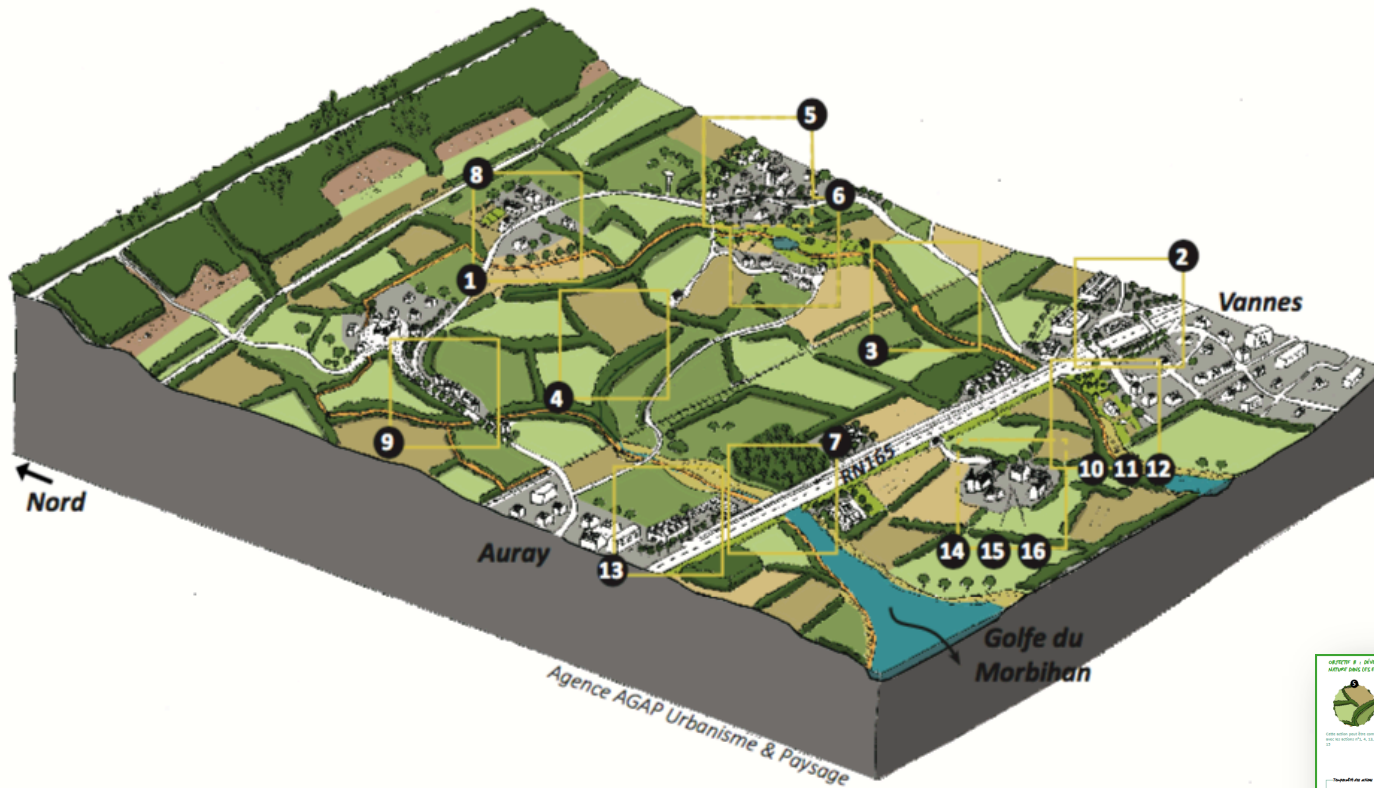
Pour un cadre de vie dynamique
dans un environnement préservé



Parc
naturel
régional
du Golfe
du Morbihan
Parc ar Mor Gihan



5 Objectifs de Qualité Paysagère



OBJECTIF A
 Développer les chemins (piétons et cyclables) comme alternative à la voiture et pour la promenade

OBJECTIF B
 Développer les continuités écologiques, renforcer/affirmer la nature dans les espaces urbanisés et maintenir les coupures d'urbanisation

OBJECTIF C
 Créer des lieux de rencontre et de convivialité, jardiner la ville

OBJECTIF D
 Améliorer la qualité des entrées de ville et des zones d'activités

OBJECTIF E
 Accompagner l'évolution des bourgs et des nouveaux quartiers avec les enjeux de transition énergétique et écologique

Pour un cadre de vie dynamique dans un environnement préservé
 = " Un paysage bocager, écrin préservé et valorisé assurant des continuités villes-campagne et terre-mer "

PROJET : PAYSAGE DES OUTILS ÉCONOMIQUES, MAINTIENANT LA VIGILANCE SUR LES ESPACES URBAINS ET FACILITANT LE CONTACT ENTRE VILLE ET PAYSAGE EN DÉVELOPPANT LES ÉCOSYSTÈMES

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Le projet vise à développer les chemins piétons et cyclables, à renforcer les continuités écologiques, à créer des lieux de rencontre et de convivialité, à améliorer la qualité des entrées de ville et des zones d'activités, et à accompagner l'évolution des bourgs et des nouveaux quartiers.

Le projet vise à développer les chemins piétons et cyclables, à renforcer les continuités écologiques, à créer des lieux de rencontre et de convivialité, à améliorer la qualité des entrées de ville et des zones d'activités, et à accompagner l'évolution des bourgs et des nouveaux quartiers.

OBJECTIFS

- OBJECTIF A :** Développer les chemins piétons et cyclables, comme alternative à la voiture et pour la promenade.
- OBJECTIF B :** Développer les continuités écologiques, renforcer/affirmer la nature dans les espaces urbanisés et maintenir les coupures d'urbanisation.
- OBJECTIF C :** Créer des lieux de rencontre et de convivialité, jardiner la ville.
- OBJECTIF D :** Améliorer la qualité des entrées de ville et des zones d'activités.
- OBJECTIF E :** Accompagner l'évolution des bourgs et des nouveaux quartiers avec les enjeux de transition énergétique et écologique.

16 fiches-actions

MISE EN ŒUVRE



OBJECTIF A

Développer les chemins (piétons et cyclables) comme alternative à la voiture et pour la promenade

- 1 Création de connexions piétonnes et cyclables intervillages
- 2 Recomposition des espaces autour des infrastructures routières pour laisser plus de place aux piétons et aux déplacements doux
- 3 Recomposition d'un maillage de chemins pour la promenade et la découverte du patrimoine riche et varié du territoire

OBJECTIF B

Développer les continuités écologiques, renforcer/affirmer la nature dans les espaces urbanisés et maintenir les coupures d'urbanisation

- 4 Préservation et valorisation du bocage de l'entité paysagère "Campagne des transitions", véritable armature du territoire
- 5 Recomposition d'un bocage dans la ville et préservation d'espaces de respiration". La nature en ville accompagne une densification des espaces bâtis
- 6 Gestion appropriée des fonds de vallées délaissés à proximité des bourgs pour en faire des "espaces mixtes" mêlant espaces récréatifs, espaces de nature et espaces de productions agricoles
- 7 Aménagements de dispositifs de franchissement liés aux infrastructures pour favoriser les continuités écologiques et les déplacements Nord/Sud
- 8 Élaborer des plans de gestion différenciée communaux ainsi que pour les bords de routes et abords de voie ferrée
- 9 Maintien des coupures d'urbanisation et lutte contre la conurbation

OBJECTIF C

Créer des lieux de rencontre et de convivialité, jardiner la ville



- 10 Transformation de terrains vacants en jardins collectifs
- 11 Plantation de vergers collectifs
- 12 Mise en place de dispositifs pédagogiques liés à la nature en ville

OBJECTIF D

Améliorer la qualité des entrées de ville et des zones d'activités



- 13 Renforcer les démarches en faveur des qualités paysagères des parcs d'activités et des zones commerciales

OBJECTIF E

Accompagner l'évolution des bourgs et des nouveaux quartiers avec les enjeux de transition énergétique et écologique



- 14 Inscrire les nouveaux quartiers dans la géographie et les paysages préexistants en prenant en compte la topographie, le bocage, le patrimoine et les vues sur le Grand Paysage
- 15 Densifier les bourgs de manière qualitative
- 16 Rationaliser les dépenses d'énergie et favoriser les trames noires sur le territoire

Nord

Vannes

Golfe du Morbihan



ACTION 5 / RECOMPOSITION D'UN BOCAGE DANS LA VILLE ET PRÉSERVATION «D'ESPACES DE RESPIRATION».

La nature en ville accompagne une densification des espaces bâtis

Contexte:

Le rapport ville-nature est très dualiste, même dans un contexte paysager tel que celui de l'entité *Campagne des transitions*. L'enjeu social comme écologique est alors d'établir un système d'imbriication entre ville et nature qui donne lieu à une meilleure qualité urbaine et à des porosités utiles au déplacement de la faune locale.

Objectifs:

- >> Préserver la trame bocagère existante en milieu urbain et la recomposer lorsqu'elle a disparu.
- >> Maintenir ce réseau vert à travers la ville, véritable enjeu pour les continuités écologiques.
- >> Se servir des haies comme armature sur laquelle la ville se développe et déploie ses circulations (Y associer un réseau de noues ou de fossés infiltrants ou mixtes pour les eaux pluviales).
- >> Païler à l'effet "îlot de chaleur" en ville grâce à la présence du végétal.

Sites concernés

Les centres-bourgs des communes de l'entité *Campagne des transitions* qui connaissent une dynamique de développement urbain important en raison de leur proximité avec Vannes ou Auray.

Actions à engager

PORTEURS DE PROJET: COMMUNES, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATIONS

1. Court terme : capitaliser et compléter si besoin les actions d'identification :
 - Des mailles bocagères existantes afin de les protéger (en tant qu'espaces boisés classés dans le PLU par exemple ou classement au titre de la Loi paysage).
 - De la trame bocagère ancienne et ce qu'il en reste aujourd'hui.
 - Des potentiels de recomposition identifiés grâce à la méthode d'identification du potentiel foncier du Parc.

2. Moyen terme : engager les actions de plantation/entretien avec les techniciens communaux, ou d'autres partenaires (établissements scolaires, entreprises privées désireuses de se joindre au projet, etc). Inscrire des haies à créer ou à conserver dans le cadre des Orientations d'aménagement et de programmation des PLU et PLUi et/ou prévoir des emplacements réservés pour des plantations ou la garantie d'espaces non-bâti.

3. Long terme : Engager des actions d'évaluation/retour d'expérience – développement de valorisations énergie/bois d'œuvre adaptées (moyennant évaluation des ressources et de la gestion durable des haies). Prévoir des emplacements réservés pour des plantations de haies dans les plans de zonage des PLU et PLUi

Partenaires

Techniciens communaux, CAUE, Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

Financements mobilisables

- Dispositifs d'étude des trames urbaines
- Feder pour les espaces naturels en milieu urbain

Cette action peut être combinée avec les actions n°1, 4, 13, 14 et 15

Temporalité des actions

- Court terme
- *à définir*
- Moyen terme
de deux à quatre ans
- Long terme
+ de quatre ans

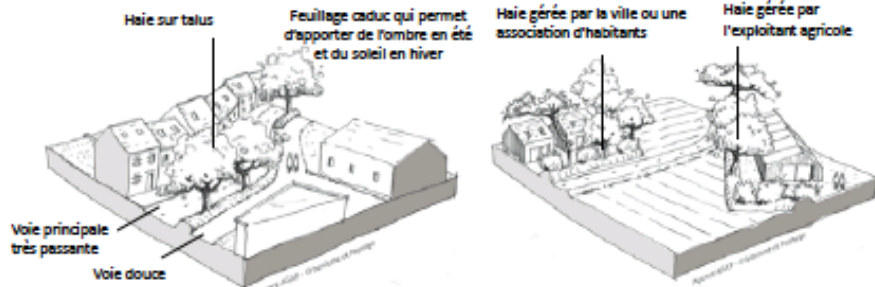
Estimation

Plantation d'arbres haie..... 4€ HT/arbre.

Coût d'un technicien (Prise de contact avec les communes et agriculteurs pour faire émerger les projets, conception des plans de plantation, plantation et entretien des arbres)

..... 50 000 €/an

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE



Planter ou préserver une haie le long d'une voie où la circulation automobile est importante permet de mettre à distance la voie piéton/cycle et les voitures. Elle incite aussi l'automobiliste à ralentir en donnant un aspect plus réduit à la voirie. Elle apporte de l'ombre pour les usagers de la rue comme pour la façade des maisons, qui disposent alors d'un vis-à-vis avec la rue et le voisinage moins important.

La haie permet également l'intégration dans le paysage périurbain ou des quartiers résidentiels implantés en discontinuité avec la ville et affichant peu de qualité architecturale. La haie peut alors apporter plus de qualité à un quartier dont les habitants pourront prendre en charge l'entretien s'ils en sont désireux.



Ci-contre, une mise en situation d'une action de recomposition de la maille bocagère dans le quartier de Luscanten :

- Les haies ou traces de haies existantes sont prolongées de manière à s'articuler en réseau.
- Les voies de la zone commerciale sont longées de nouvelles haies qui atténuent la présence des bâtiments commerciaux et aires de stationnement dans le paysage notamment depuis le RN 163.
- Dans le quartier pavillonnaire, elles longent les rues et les fonds de jardins, mettant à distance les maisons entre elles et créant des ponts entre jardins et nature environnante.

RÉFÉRENCES

Sources

Parc Naturel Régional d'Armorique (liste des essences à planter) www.pnr-armorique.fr/content/download/23297/243950/.../couvGuideBioDiv-15.pdf

Guide méthodologique d'identification du potentiel foncier du Parc.



La haie devient limite de parcelle et support d'un chemin longeant la ville.



La haie cadre les perspectives de l'espace urbain

OBJECTIF E : ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES BOURGS ET DES NOUVEAUX QUARTIERS AVEC LES ENJEUX DE TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



Cette action peut être combinée avec les actions n°5 et 13.

Temporalité des actions

- Court terme
- 1 an
- Moyen terme
de deux à quatre ans
- Long terme
+ de quatre ans

Sources

Charte paysagère, Pays entre Seine et Bray, "Pistes pour l'intégration paysagère des lotissements"
<http://www.seineetbray.fr/Pour-une-meilleure-integration-paysagere-3,26,0.html>

Parc naturel régional du Marais poitevin, « Comment mieux intégrer la qualité environnementale dans vos programmes d'habitat »
<https://pnr.marais-poitevin.fr/wp-content/uploads/2015/12/MP-Mieux-integrer-qualite-envir-habitat-2008.pdf>

ACTION 14 / INSCRIRE LES NOUVEAUX QUARTIERS DANS LA GÉOGRAPHIE ET LES PAYSAGES PRÉEXISTANTS

Prendre en compte la topographie, le bocage, le patrimoine et les vues sur le Grand paysage

Contexte:

Le développement urbain des 30 dernières années a souvent gommé les éléments de repère du paysage (ruisseaux, talus, haies, patrimoine historique). Afin de ne pas reproduire les erreurs du passé, il s'agit désormais de construire en intelligence avec le site et son identité, en s'appuyant sur ce qu'il offre.

Objectifs:

- » Mettre en oeuvre la transition énergétique.
- » Penser l'intégration paysagère des nouvelles constructions.
- » Maîtriser la silhouette de la commune.
- » Gérer les transitions entre paysage urbain et paysage agricole.
- » Optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments en adoptant des principes de bon sens liés à l'architecture bio-climatique.
- » Rationaliser les dépenses en s'appuyant sur les services rendus par le Paysage.

Sites concernés

Toutes nouvelles constructions et dans tous les contextes paysagers (urbains, agricoles et naturels).

Actions à engager

PORTEURS DE PROJET: COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATIONS, EADM, COMMUNES

- » Procéder préalablement à tout projet à un diagnostic rendant compte des lignes de force du paysage:
 - la topographie,
 - les points de vue à respecter,
 - les éléments remarquables à préserver (naturels ou architecturaux),
 - les logiques paysagères et environnementales dans lesquelles s'inscrivent le site et les enjeux associés à sa construction.

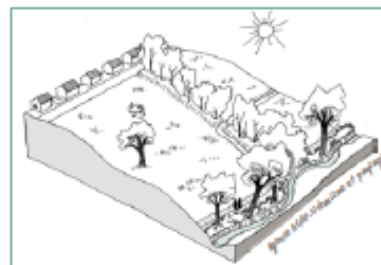
Cette étude pose les bases d'une bonne intégration paysagère.

- » Choisir l'orientation du bâti en fonction de l'ensoleillement, de l'exposition aux vents, de la topographie du site mais aussi de la qualité du paysage alentour.
- » Penser les espaces extérieurs collectifs ou privés en adéquation avec le contexte urbain:
 - continuité de chemins piétons,
 - haies existantes utilisées comme limites de parcelle et clôture,
 - vergers existants à intégrer aux espaces verts collectifs,
 - réalisation de petites poches de stationnement plutôt que de grands parkings,
 - traitement architectural des ensembles bâti en lien avec l'existant.
- » Les communes peuvent également intervenir en amont en désignant des orientations d'aménagement aux parcelles constructibles de son PLU.
- » Répondre à l'ensemble des Objectifs de Qualité Paysagère du Plan de paysage.

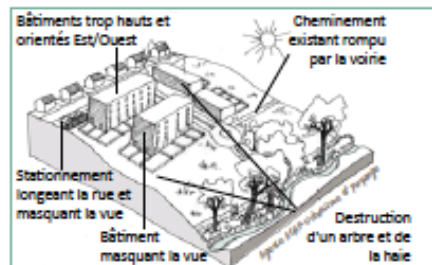
Partenaires

- » CAUE du Morbihan comme conseil auprès des aménageurs

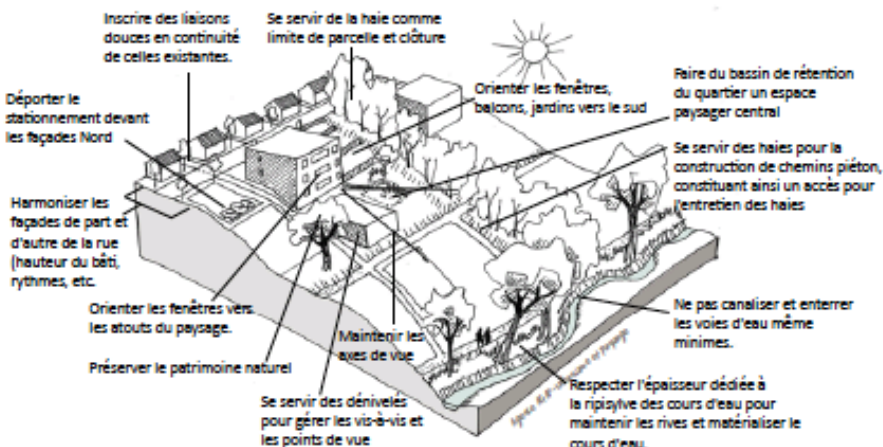
PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE



Terrain à bâtir



Exemple de projet mal intégré



Exemple de projet construit dans le respect de certains principes d'intégration paysagère.

RÉFÉRENCES



Les Terrasses du Blavet à Inzinzac-Lochrist (56). Le bâti établit une relation avec le Blavet et intègre des espaces à vocation publique ainsi qu'une promenade en bord d'eau. Le rythme des façades permet de ne pas couper les maisons pré-existantes de leur vis-à-vis avec le Blavet.

DES CHIFFRES !

10 communes

20000 habitants

2 communautés de communes et d'agglomération

2 bureaux d'études

3 comités de pilotage et 1 séminaire de restitution

1 diagnostic et 1 programme de 16 actions qui répondent à 5 objectifs de qualité paysagère

1 blog

220 contributions

2 parcours paysages du comité de pilotage

2 balades atelier pour les habitants

1 questionnaire pour les habitants

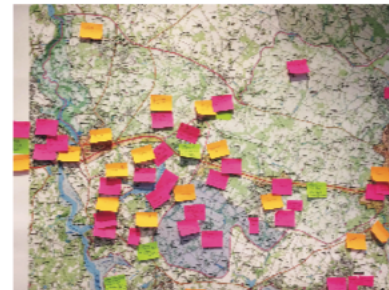
1 atelier Carte sur table

2 ateliers et café réunissant le comité de pilotage et des habitants



3 reportages de la Télé d'ici réalisés par des habitants et des étudiants de Kerplouz

1 petit film retraçant l'ensemble de la démarche





ET DEMAIN ?

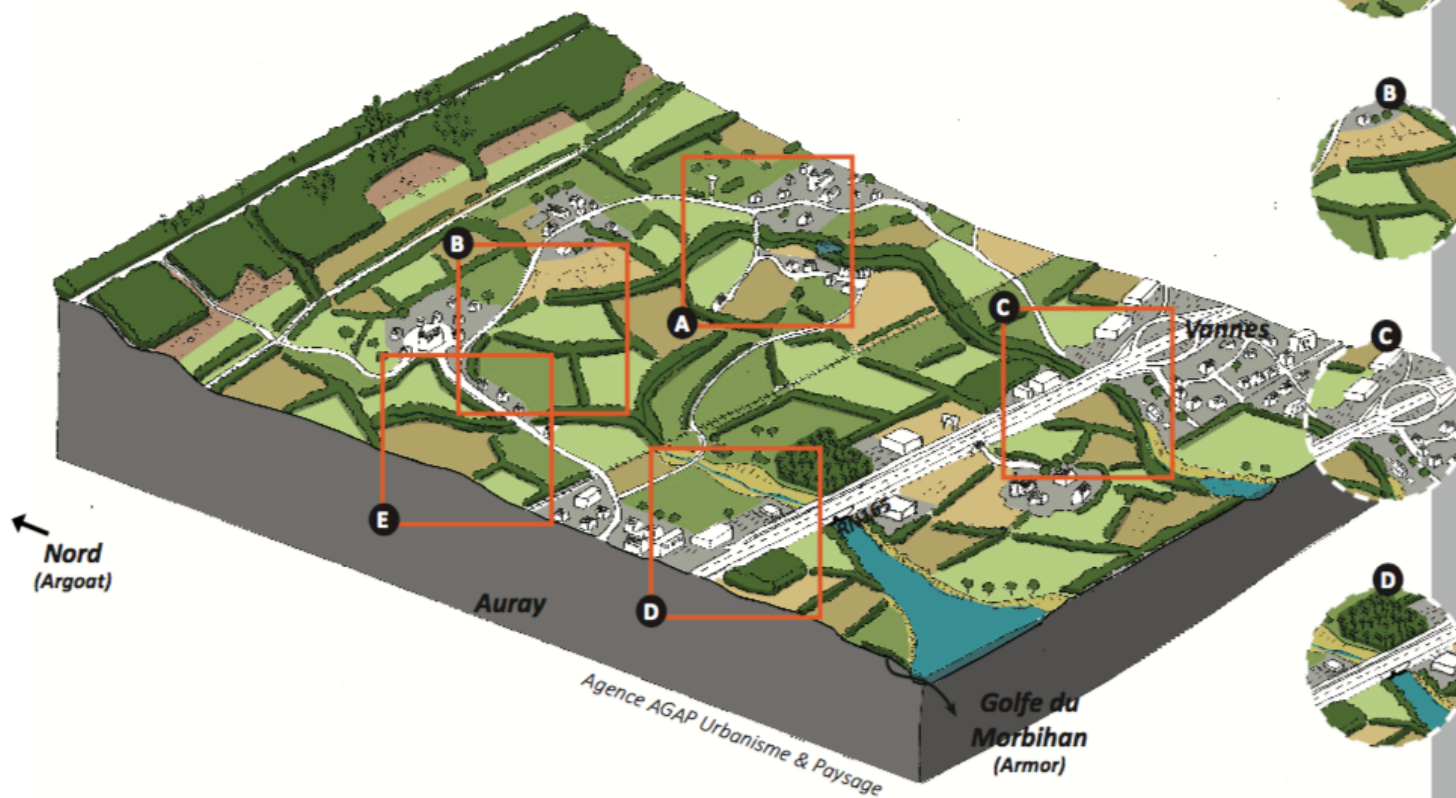
MERCI POUR VOTRE ATTENTION

morgane.dallic@golfe-morbihan.bzh

Une autre vie s'invente ici



Synthèse du diagnostic Partagé



A Développement urbain important dans la campagne, autour des centres bourgs anciens, lié à la forte attractivité du territoire (proximité du Golfe du Morbihan et des villes d'Auray et Vannes)

B Une campagne bocagère globalement préservée, véritable richesse paysagère du territoire. Cependant le bocage et les anciens chemins d'exploitation ont par endroits disparu ou ne sont plus entretenus : ce qui a pour effet de "fermer" le paysage (les haies grandissent) et de créer des discontinuités dans le maillage originel.

C Développement d'un urbanisme commercial à l'entrée des agglomérations et le long de la RN165 entraînant une banalisation des paysages, une profusion de dispositifs publicitaires et des espaces publics réservés exclusivement à la voiture

D Développement d'infrastructures (RN165 et voie ferrée) qui fracturent le paysage entre la partie nord et la partie sud et créent des ruptures dans les continuités écologiques

E Disparition des coupures d'urbanisation entre les villes et la campagne lié au développement d'un urbanisme linéaire le long des routes.

= Une campagne bocagère à la croisée des chemins, en position arrière-littorale et à proximité de deux grandes agglomérations, qui subit un développement urbain important